
ELECTIONS 2012
PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

ENJEUX & PROPOSITIONS

MOUVEMENT
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

DOCUMENT SOUMIS A LA VALIDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FNE DU 24 JUIN 2011

INTRODUCTION

Il y a 20 ans, le Sommet de la Terre à Rio dressait un constat alarmant sur la situation de la planète et proposait des pistes pour un développement soutenable de l'humanité. Il y a 5 ans, en 2007, en France, le Grenelle de l'Environnement permettait d'initier un dialogue environnemental nouveau dans lequel s'est impliquée la fédération France Nature Environnement.

Aujourd'hui, les ressources naturelles se réduisent toujours, les pollutions augmentent, l'érosion de la biodiversité se poursuit, et nous vivons concrètement les premiers effets du changement climatique. Les dysfonctionnements constatés sont de plus en plus fréquents et nombreux. Ces faits reconnus ont des conséquences sanitaires, sociales et économiques. Les questions environnementales sont donc centrales pour l'ensemble de la sphère publique. Il s'agit d'anticiper et de prévenir des chocs brutaux. Environnement, social et économie sont indéfectiblement liés. Il ne peut pas y avoir de vision politique « sociale et économique » crédible si on ne prend pas en compte le système vivant qu'est notre planète. Nous avons tous besoin de nature et d'un environnement de qualité. Le projet de société qui émergera pour les prochaines années doit pleinement intégrer ces enjeux s'il veut offrir une vision à moyen et long et éviter d'apparaître comme une gestion au jour le jour des crises écologiques, sociales et économiques.

Cela implique le basculement du modèle actuel, centré sur le « *toujours plus* » pour certains, vers un nouveau modèle, respectueux de l'homme, des ressources disponibles, de la nature et de l'environnement. Il faut mettre en place un vrai développement soutenable offrant des gains sociaux partagés et la prospérité économique, où l'environnement n'est plus une variable d'ajustement.

Il n'y aura pas de changement majeur sans l'implication du plus grand nombre. Un dialogue environnemental efficace, impliquant toutes les forces de la société civile, dans un cadre démocratique, doit donc être développé aux différents niveaux territoriaux, pour mettre en mouvement l'ensemble des acteurs vers un objectif partagé.

Force de proposition, France Nature Environnement, fédération de 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement, regroupant près de 850 000 adhérents, invite les candidats aux élections en 2012 à s'approprier les propositions destinées à alimenter les programmes et les futures politiques publiques. Nous espérons ainsi contribuer à construire la France et l'Europe de demain, dans un monde de liens sociaux renforcés, de sobriété matérielle et de prospérité. Un monde à l'équilibre, une société en harmonie avec son milieu.

SOMMAIRE

Urgence !.....	4
Construire l'avenir.....	5
I. Changer de modèle économique.....	6
II. Choisir l'indépendance et la sécurité énergétique	7
III. Adapter nos territoires pour répondre aux enjeux.....	8
IV. Redonner toute sa place à la Nature	9
V. Assurer la qualité de vie pour tous	10
VI. Changer de modèle grâce à l'implication citoyenne	11
Un document partagé avec le mouvement	12
Le mouvement France Nature Environnement.....	12

URGENCE !

12 POINTS NOIRS A REGLER

Attentif à l'intégration des enjeux environnementaux prioritaires dans les programmes, notre mouvement attend aussi des positionnements clairs de la part des candidats sur des projets extrêmement précis. Il s'agit de faire disparaître des points noirs, qui entachent l'avenir, en prenant des mesures immédiates.

1. **Fermer la centrale de Fessenheim, pour limiter les risques liés aux centrales nucléaires les plus anciennes**
2. **Renoncer aux projets nucléaires EPR de Penly et Flamanville**
3. **Interdire l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels**
4. **Abandonner le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes (Loire Atlantique)**
5. **Refuser le projet d'extension de l'aéroport de Mayotte, pour préserver le lagon, zone naturelle exceptionnelle**
6. **Abandonner le Grand Contournement Ouest de Strasbourg**
7. **Interdire l'usage à des fins alimentaires des produits contenant phtalates et bisphénol A**
8. **Abroger les autorisations des produits phytosanitaires les plus toxiques pour les abeilles (thiametoxam, imidaclopride, fipronil...)**
9. **Supprimer le barrage de Poutès, sur l'Allier, pour permettre le développement du saumon**
10. **Interdire les OGM dans l'alimentation animale**
11. **Interdire toute augmentation de cheptel dans les zones agricoles excédentaires en azote**
12. **Refuser les Jeux Olympiques d'Annecy en l'absence de prise en compte de leurs impacts et contrepartie « nature »**

CONSTRUIRE L'AVENIR

20 OBJECTIFS EN 6 GRANDS THÈMES D'ACTION

I. CHANGER DE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Très dépendant des énergies fossiles et du nucléaire, vorace en ressources naturelles, destructeur de biodiversité, incapable de résoudre les inégalités sociales et apportant au mieux une liberté matérielle, le modèle économique hérité du XX^{ème} siècle est aujourd'hui dépassé. Une conversion profonde et pérenne est nécessaire. Elle implique des investissements novateurs et une réforme des prélèvements obligatoires.

Zoom sur un objectif prioritaire

➤ **Doter l'économie française d'une gouvernance environnementale**

Outils :

- Instituer un système paritaire de protection environnementale, à l'image du système de protection sociale, notamment chargé de fixer les critères de perception des recettes (contributions, cotisations...) et les modalités d'affectation des fonds (par exemple par des participations à des investissements environnementaux) ;
- Créer une Direction d'Etat au Ministère de l'Economie et des Finances chargée d'impulser l'excellence environnementale des investissements publics ;
- Doter les Cours des comptes du contrôle de l'excellence environnementale des politiques publiques ;
- Mesurer la performance des politiques publiques grâce à des indicateurs de bien-être et de développement durable.

Aujourd'hui, investissements et prélèvements obligatoires ne répondent pas aux enjeux environnementaux. Dans le cadre d'une vaste réforme des prélèvements obligatoires, le développement des contributions environnementales réduira les pratiques néfastes pour la santé et l'environnement et permettra de financer des investissements écologiques.

➤ **Objectif : Investir dans l'excellence environnementale :**

○ Outils :

- Instaurer l'éco-conditionnalité pour l'ensemble des investissements et subventions publics ;
- Développer des programmes d'investissement ciblés : climat-énergie (Cf. infra), biodiversité, économie des ressources naturelles, avec le souci de développer des emplois de proximité ;
- Stimuler l'éco-consommation par une campagne nationale d'éducation populaire à la consommation responsable et un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Stimuler l'éco-production par des garanties longues (10 ans) sur les produits électriques et électroniques, par la généralisation de l'étiquetage environnemental pour les produits et les services (incluant l'affichage « sans OGM »), par l'instauration d'un bonus-malus sur des familles de produits manufacturés.

➤ **Objectif : Viser 10% de prélèvements obligatoires environnementaux – les éco-contributions :**

○ Outils :

- Instaurer une Contribution climat-énergie (CCE) progressive (avec une augmentation annuelle du montant du prix de la tonne de CO₂), efficiente, juste et solidaire ;
- Impulser la création d'une taxe carbone aux frontières de l'Union Européenne ;
- Élargir le principe de pollueur-payeur et supprimer les exonérations de TGAP ;
- Inclure la prise en compte des coûts externes du transport routier de marchandises.

➤ **Objectif : Favoriser le travail plutôt que la consommation de ressources naturelles :**

○ Outils :

- Dans le cadre d'une réforme globale des prélèvements obligatoires :
 - Réduire les prélèvements obligatoires assis sur le travail, en garantissant la pérennité des prestations sociales et en visant l'équité ;
 - Augmenter les prélèvements obligatoires sur les activités consommatrices de ressources naturelles, d'énergie et émettrices de GES, avec une approche sociale.

II. CHOISIR L'INDÉPENDANCE ET LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2011, la catastrophe de Fukushima et l'augmentation brutale des prix de l'énergie ont marqué notre quotidien. Notre modèle énergétique est périlleux. Coûteux, opaque et instable, il maintient la France dans une forte dépendance énergétique en faisant courir des risques à la population. Il est d'autant plus fragile qu'il repose très majoritairement sur l'exploitation de ressources épuisables, fortement émettrices de CO₂.

Les énergies fossiles et le nucléaire favorisent la concentration des activités et des bénéfices alors que les économies d'énergies et les énergies renouvelables sont pourvoyeuses d'emplois peu délocalisables sur l'ensemble du territoire.

Afin d'assurer notre sécurité énergétique tout en préservant notre qualité de vie, nous devons nous engager dans une évolution sans précédent, à l'aide d'une feuille de route déployée sur une génération. L'objectif d'une sortie progressive du nucléaire et d'un passage à une économie décarbonnée doit s'articuler autour du triptyque : sobriété ET efficacité énergétique ET développement harmonieux des énergies renouvelables.

Zoom sur un objectif prioritaire

➤ **Passer à un modèle énergétique sobre, équitable, social et efficace**

➤ **Outils :**

- Créer un Fonds national d'investissements doté de 20 milliards d'euros par an sur 10 ans, impulsant un dynamisme financier allant bien au-delà de ce montant et tourné vers la rénovation énergétique des bâtiments, l'éco-construction, le développement harmonieux des énergies renouvelables, les transports doux de proximité et l'accompagnement de l'adaptation des comportements ;
- Réorienter les investissements publics de la recherche et le développement du secteur nucléaire vers celui des énergies renouvelables ;
- Mettre en oeuvre l'indépendance énergétique des territoires et départements d'outre-mer.

La France est un des rares pays à être à la fois très dépendant de l'énergie nucléaire pour sa production d'électricité et très dépendant des énergies fossiles pour ses transports. La transition énergétique doit s'orienter à la fois vers une sortie progressive du nucléaire et une réduction des émissions des GES.

➤ **Objectif : Réussir la sortie du nucléaire avant 2040 :**

○ **Outils :**

- Arrêter toute construction en cours et toute nouvelle construction de centrale nucléaire ;
- Fermer les centrales les plus anciennes, en utilisant la fermeture de Fessenheim comme un chantier école d'un démantèlement réussi ;
- Investir les fonds dégagés par l'arrêt des nouvelles constructions dans la recherche de solutions pour les déchets nucléaires existants.

➤ **Objectif : Faire de la lutte contre le changement climatique une priorité :**

○ **Outils :**

- Porter un objectif européen de réduction de 30% des GES en 2020 ;
- Refuser l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels ;
- Renforcer les moyens dédiés aux transports en commun ;
- Généraliser le transport de marchandises (fret) par voies navigables et ferroviaires ;
- Réduire la consommation de carburants et la pollution de l'air : réduire les vitesses autorisées sur les autoroutes et en zones urbaines ;
- Inclure les conséquences des changements d'affectations des sols pour évaluer le bilan carbone des produits (ex : soja/agrocarburants importés responsables de la déforestation).

III. ADAPTER NOS TERRITOIRES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX

L'aménagement des territoires se heurte à un triple défi : la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de la vie. Pour assurer la résilience de nos territoires il est nécessaire de diversifier les productions et les activités pour répondre aux besoins locaux. Cela améliorera la résistance aux fluctuations des cours mondiaux, et aux crises mondialisées. Le recours aux infrastructures de transport s'en trouvera limité.

Zoom sur un objectif prioritaire

➤ **Diversifier les activités pour des territoires plus robustes**

➤ **Outils :**

- Conditionner la dotation de l'Etat aux collectivités territoriales en fonction de la diversité des activités, des parts du territoire réservées à la biodiversité, de la production agricole de proximité, de la production locale d'énergie et de la lutte contre le changement climatique ;
- Favoriser l'éco-tourisme et le tourisme « 4 saisons » pour préparer et accompagner la reconversion de l'activité touristique d'hiver en zone de montagne ;

Se nourrir et se déplacer sont des besoins importants, et croissants, de citoyens aujourd'hui. Recréer des bassins de vie et d'activités implique une refonte de l'aménagement du territoire pour le rendre plus durable, notamment avec les modes de mobilité doux, et le développement d'une agriculture de « terroir ».

➤ **Objectif : Préserver et développer une agriculture « de terroir » :**

○ **Outils :**

- Développer les circuits de proximité en lien avec les producteurs locaux, grâce à des mesures fiscales incitatives ;
- Limiter la consommation des terres agricoles et des espaces naturels par des mesures réglementaires et fiscales, en visant notamment une ceinture nourricière autour des villes.
- Supprimer toute incitation financière au développement des agrocarburants industriels : ils ont un impact négatif sur l'environnement, concurrencent la vocation nourricière de l'agriculture et contribuent à la destruction de milieux naturels et forestiers tropicaux.

➤ **Objectif : Orienter nos territoires vers un modèle soutenable et vivant :**

○ **Outils :**

- Appliquer pleinement la loi Littoral aux espaces ultra marins et doter tous les territoires ultra-marins d'un plan de prévention des risques littoraux naturels et technologiques ;
- Conforter les missions d'intérêt général des forêts publiques et laisser au moins 10% des forêts en libre évolution ;
- Instaurer un moratoire sur l'extension des domaines skiabiles et un plan de reconversion des stations qui ne bénéficient plus de neige naturelle en raison du changement climatique ;
- Donner la priorité à la modernisation des infrastructures ferroviaires et fluviales existantes en lieu et place des projets autoroutiers et aéroportuaires ;
- Développer des pistes cyclables en sites propres parallèlement aux infrastructures linéaires existantes, permettant de créer un réseau national de vélo-routes ;
- Economiser 30% de l'eau consommée d'ici à 2015 en France pour s'adapter aux changements climatiques, en développant notamment l'approche par réserves d'eau naturelle.
- Renforcer les capacités de l'Etat pour les contrôles sanitaire et préventifs dans les zones littorales (notamment récréatives) et réaliser un état des lieux de toutes les installations portuaires, afin de réduire fortement les rejets.

IV. REDONNER TOUTE SA PLACE À LA NATURE

Malgré ses objectifs affichés, l'Union européenne n'est pas parvenue à enrayer l'érosion de la biodiversité en 2010. En France, 1 espèce d'oiseaux sur 4, 1 espèce d'amphibiens, de reptiles et de poissons d'eau douce sur 5, 1 espèce de mammifères sur 10, ou encore 1 espèce d'orchidées sur 6 risquent de disparaître. Les écosystèmes continuent à s'appauvrir. Tous les 7 ans, en France, l'équivalent d'un département est urbanisé. L'espace et la nature sont gaspillés.

Zoom sur un objectif prioritaire

➤ **Sortir du gaspillage des espaces**

➤ **Outils :**

- Programmer la fin de l'artificialisation du territoire en 2025 et diviser par deux son rythme dès 2018 ;
- Intégrer des mesures de protection des sols dans les documents d'urbanisme ;
- Rendre obligatoire la compatibilité des documents d'urbanisme et de planification existants et futurs avec la Trame verte et bleue ;
- Instaurer un dispositif fiscal pénalisant financièrement les communes grandes consommatrices d'espace (espace imperméabilisé par habitant) et financerait les communes protégeant les sols ;
- Créer une taxe additionnelle à la TFB (Taxe sur le foncier bâti) de 0,5% et affecter son produit à la gestion écologiquement rationnelle du foncier non-bâti ;
- Affecter une partie de la nouvelle Taxe d'Aménagement (TA) au profit des Conseils régionaux pour les mesures de préservation de la biodiversité;
- Transférer la délivrance des permis de construire aux intercommunalités lorsque qu'elles existent;
- Financer la préservation des espaces naturels via une taxe additionnelle de séjour « patrimoine naturel » et une taxe « espaces naturels » sur les véhicules de loisirs motorisés.

La biodiversité ordinaire et la biodiversité extraordinaire ont autant d'importance l'une que l'autre pour les services écologiques qu'elles offrent et pour la préservation de la qualité de vie de l'humanité.

➤ **Objectif : Permettre à chaque Français d'avoir à 10 minutes à pied de chez lui un espace naturel :**

○ **Outils :**

- Introduire la protection de la biodiversité en tant que composante de l'urbanisme et inscrire dans les PLU l'objectif d'offrir à chaque habitant la proximité d'un espace naturel ;
- Mettre en place un dispositif de « servitude écologique » permettant au propriétaire d'insérer des clauses environnementales dans le bail qu'il conclut ;
- Rendre obligatoire pour toutes les exploitations agricoles la création de 5% de surfaces écologiques (haies, prairies permanentes, vergers haute-tige...).

➤ **Objectif : Mieux connaître la nature et mieux la préserver :**

○ **Outils :**

- Compléter la liste des espèces protégées ;
- Généraliser les Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC) ;
- Evaluer, dans le cadre d'un débat scientifique contradictoire, l'impact de la chasse sur les espèces de la faune locale ;
- Protéger et restaurer des espèces emblématiques et développer un plan national de sauvegarde « grands prédateurs ».

V. ASSURER LA QUALITÉ DE VIE POUR TOUS

Notre qualité de vie dépend directement de notre environnement et de nos liens sociaux. Face à la croissance des cancers, des allergies et maladies respiratoires, des perturbations du système de reproduction, des troubles neurologiques... nous nous posons les questions suivantes : « *Qu'est-ce qu'il y a exactement dans mon assiette, dans mon logement... ?* », « *Est-ce que ce produit cosmétique est cancérigène ?* », « *Est-ce que cet appareil électronique est sans danger ?* ».

Zoom sur un objectif prioritaire

➤ **Soutenir une agriculture au service de l'alimentation, de la santé et respectant l'environnement**

➤ **Outils :**

- Permettre au consommateur de choisir des aliments de qualité par un étiquetage clair des produits alimentaires (lieux, mode de production et mode de transformation, aliment du bétail OGM) ;
- Soutenir les agriculteurs en orientant les aides de la PAC vers l'agriculture à Haute Valeur Environnementale ;
- Convertir 20% de la surface agricole en agriculture biologique d'ici 2018 ;
- Réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 2018 ;
- Interdire les pesticides dangereux (notamment ceux destructeurs d'abeilles) ;
- Adapter l'élevage aux capacités des terroirs, réduire fortement sa dépendance aux importations, interdire l'utilisation des OGM dans l'alimentation animale, et respecter le bien-être animal ;
- Appliquer un plan efficace pour éliminer les causes de la prolifération des algues vertes ;
- Organiser un débat public sur la gestion de la ressource en eau et sa répartition entre les usages.

➤ **Objectif : Bien vivre dans nos villes et villages :**

○ **Outils :**

- Faciliter l'éco-mobilité au quotidien en multipliant les alternatives à l'automobile individuelle et développer un « indicateur de mobilité » pour chaque quartier ;
- Favoriser les activités économiques reposant sur la proximité : production locale, réparation, entretien, soins aux personnes par des incitations financières ;
- Sécuriser les habitations proches des usines à risque : les 420 Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) doivent être approuvés fin 2013 et mis en œuvre en 2015 ; avec une prise en charge à 100% des coûts de sécurisation par l'Etat, les industriels et les collectivités ;
- Mettre en œuvre un plan ambitieux et concret de réduction à court terme des pollutions aquatiques, agricoles et industrielles.

➤ **Objectif : Mieux préserver la santé :**

○ **Outils :**

- Pérenniser le financement des plans de biosurveillance et suivis de cohortes ;
- Réduire les facteurs de pollution en mettant en œuvre des alternatives :
 - Plan national de substitution des substances chimiques les plus nocives, les CMR 1 et 2 et celles classées « perturbateurs endocriniens »,
 - Interdiction de l'usage à des fins alimentaires des produits contenant des phtalates ;
- Renforcer le volet sanitaire des documents de planification et d'autorisation ;
- Renforcer les moyens pour la recherche en santé-environnement, sur les problématiques peu documentées : risques émergents, perturbateurs endocriniens, interactions, etc.;
- Mutualiser les infrastructures des antennes-relais pour en réduire le nombre, identifier et résorber les points rouges, où les niveaux d'exposition dépassent le niveau moyen ambiant.

VI. CHANGER DE MODÈLE GRÂCE À L'IMPLICATION CITOYENNE

L'adaptation à un monde en évolution se fera dans les territoires, par les acteurs locaux et donc par les citoyens eux-mêmes. Par conséquent, le dialogue environnemental est incontournable aux différents niveaux territoriaux pour réussir la transition écologique vers le nouveau modèle de société. Pour un dialogue environnemental efficace, l'implication des citoyens doit être encouragée. Les citoyens doivent pouvoir agir au service de la protection de la nature et de l'environnement, dans un cadre démocratique affiné.

Zoom sur un objectif prioritaire

➤ **Instituer le dialogue environnemental dans les territoires**

➤ **Outils :**

- Doter chaque région d'un « *Conseil régional de la transition environnementale* », composé de collèges représentatifs chargés de proposer des engagements dans la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la formation, le développement économique, l'aménagement du territoire régional, l'agriculture et la forêt – afin d'aboutir à des premiers engagements pour le printemps 2013, puis d'assurer le suivi de leur mise en œuvre ;
- Renforcer, par le cadre législatif, les conditions de représentativité des associations de protection de la nature et de l'environnement ;
- Donner un statut et des moyens aux délégués environnementaux¹ pour leur permettre de mieux agir au service du dialogue environnemental.

La démocratie environnementale se renforcera par l'amélioration des dispositifs d'accès à la justice et à l'information.

➤ **Objectif : Garantir l'accès à la justice et la prise de parole citoyenne :**

○ **Outils :**

- Instituer des « actions de groupe » qui permettent à un ou plusieurs demandeurs d'intenter une action en justice au bénéfice d'un groupe de personnes ;
- Développer les « audiences environnementales » au sein des juridictions pénales ;

➤ **Objectif : Développer l'éducation à la nature et à l'environnement :**

○ **Outils :**

- Impulser une politique d'éducation populaire à l'environnement et à la nature, scolaire et extra-scolaire ;
- Développer les programmes d'éducation et d'information environnement, nature et santé-environnement sur les chaînes de télévision publique ;
- Sensibiliser et éduquer aux pratiques respectueuses de milieux marins avec la mise en place de conseillers « mer et littoral » dans les intercommunalités côtières ;

➤ **Objectif : Améliorer l'information et la transparence :**

- Développer l'affichage environnemental sur les produits, directement sur les emballages, de manière visible et compréhensible des informations les plus importantes (notamment OGM) ;
- Publier l'analyse bénéfices/risques détaillée des produits contenant des substances actives (phytosanitaires, médicaments, etc...), et séparer les instances chargées de l'évaluation, des instances chargées de la gestion de ces produits ;
- Garantir l'indépendance de l'expertise scientifique vis-à-vis des conflits d'intérêts.

¹ Equivalent des délégués syndicaux dans le domaine environnemental : personnes physiques désignées par les associations représentatives de protection de la nature et de l'environnement - 1 pour 50 000 habitants – nommés principalement aux échelles régionales, et nationales.

UN DOCUMENT PARTAGÉ AVEC LE MOUVEMENT

Ce document « Enjeux & Propositions » est issu d'un processus de consultation, qui a eu lieu au printemps 2011, au sein du mouvement France Nature Environnement.

- Du 15 mars au 15 avril 2011 : élaboration de 70 propositions par les pôles, réseaux et missions thématiques de FNE, contributions d'associations nationales membres ;
- Du 20 avril au 1^{er} juin 2011 : mise en consultation des 70 propositions auprès des associations adhérentes ;
- 1^{er} au 10 juin 2011 : à l'issue de la phase de consultation, élaboration d'un document présentant les attentes du mouvement pour les présidentielles – version 1 ;
- 10 juin au 15 juin 2011 : mise en consultation de ce document-version 1 auprès des associations adhérentes ;
- 15 au 18 juin 2011 : mise à jour selon les commentaires reçus ;
- 18 juin 2011 : transmission du document-version 2 au conseil d'administration et aux présidents des associations adhérentes ;
- 24 juin 2011 : validation par le Conseil d'Administration de FNE ;
- 25 juin : présentation devant la Conférence des Présidents du mouvement FNE.

LE MOUVEMENT FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

France Nature Environnement (FNE) est un mouvement citoyen d'environ 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement en France métropolitaine et en Outre-mer. Cet important maillage territorial permet de développer des actions constructives ou de lancer l'alerte, chaque fois que la nature et l'environnement sont menacés.

Créée en 1968, reconnue d'utilité publique depuis 1976, la fédération France Nature Environnement est une association sans but lucratif, indépendante de toute entreprise, collectivité, organisation politique ou religieuse.

Les revendications de France Nature Environnement sont construites et portées par des militants bénévoles, issus des associations de terrain. Leur action est motivée par le seul intérêt général.